



Tarifs et procédures administratives

	Tarif mensuel	ou Tarif trimestriel			ou Tarif annuel
		24 août	1er janvier	1er avril	
	En début de chaque mois				Avant le 24 août
Jardin d'enfant 4 matins	815	3260	2445	2445	8 150
Jardin d'enfant 4 matins jusqu'à 13h	855	3420	2565	2565	8 550
Jardin d'enfant 4 journée complètes	1100	4400	3 300	3 300	11 000
1 ^{ère} & 2 ^{ème} Primaire 4 jours + mercredi matin	1200	4 800	3 600	3 600	12 000
3 ^{ème} Primaire et + 4 jours + mercredi matin	1300	5 200	3 900	3 900	13 000

Tarifs en francs suisse – CHF.

Les frais de scolarité sont payables à l'avance :

- Soit mensuellement sur 10 mois (au premier de chaque mois)
- Soit trimestriellement (24 août, 1^{er} janvier, 1^{er} avril)
- Soit annuellement (avant le 24 août)

Jardin d'enfants : après-midis supplémentaires: 120 CHF/mois et par après-midi

Parascolaire : Les frais de parascolaire sont payables au 1^{er} de chaque mois.

Formule	4 jours par semaine (prix mensuel fixe sur l'année)	1 jour par semaine (prix mensuel fixe sur l'année)	A la carte (décompte à la fin de chaque mois)
Prix	350 CHF	100 CHF	27 CHF / jour

Frais de restauration:

Les frais de repas ne sont pas inclus dans les frais de scolarité. Les repas se paient annuellement, avant la reprise de l'école . Le prix est de **17 chf par repas**, incluant les frais de nourriture et de garde. Un décompte avec une facture est édité avant la rentrée scolaire.

Les enfants sont inscrits pour l'année scolaire entière. Il ne peut être prévu de réduction en cas d'absence, de maladie ou de départ en cours d'année.